



**Flight Union Cockpit**  
LE SYNDICAT PILOTE INDEPENDANT

## CSE août 2024

### ▪ **Situation économique et financière de HOP fin 2023 :**



Le cabinet de conseil Irpex nous a rappelé que le modèle économique de Hop est basé sur un contrat ACMI (Aircraft, Crew, Maintenance, Insurance).

Pour information, une compagnie utilisant un avion sous contrat ACMI n'a pas une vue complète des coûts ni des revenus associés, car elle ne maîtrise qu'une partie de l'opération.

Cela signifie que Hop ne générera jamais de bénéfices, ne saura jamais exactement quelle est sa contribution financière à Air France, et ne percevra donc jamais de participation !!!

La direction a admis l'iniquité de la situation et a annoncé une prime pour les salariés de HOP, conditionnée aux résultats de 2024 d'Air France. Elle a également prévu de négocier un accord d'intéressement l'année prochaine.



Les critères pour définir l'enveloppe d'intéressement pourraient inclure des indicateurs internes (comme la régularité, la satisfaction, ou le respect des coûts ACMI) ou des indicateurs financiers.

Pour clarifier, la participation correspond au partage des bénéfices, encadré par la loi, tandis que l'intéressement est une prime accordée lorsque les objectifs de l'entreprise sont atteints, et il est fixé par une négociation annuelle.

### **La Mare aux Canards :**



### **Les indiscretions du dernier CSE :**

- La Baronne, Air France, est satisfaite du coût à l'heure de vol.
- **Les nouvelles cabines sous la loupe :**  
Le 110 siège avec sa PNC supplémentaire entraîne une augmentation des coûts, mais le coût par siège occupé (SKO) devrait diminuer. Ouf !

## minimares

- **Finance** : Les intérêts gonflent le prêt de 120 millions d'euros à Air France : 5 millions d'euros par an pour un taux de 2,7 %

Sur ce sujet, des décisions devront être prises. HOP! Ne peut pas rester dans cette situation éternellement.



- **Visite médicale du travail** : La direction veut exiler les PNT lyonnais à Paris pour leurs visites médicales.

La direction se défend en arguant que le service médical d'Air France est spécialisé dans le suivi des personnels navigants.

Nous avons émis un avis défavorable pour éviter que les Lyonnais ne se retrouvent pris dans un casse-tête logistique pour leurs visites médicales. Réponses et détails à venir dans les mois prochains.

